
Réflexions d'un député sur la gestion des déchets

*Le simple député regrette souvent de ne pas pouvoir participer davantage au processus de prise de décisions, fief par excellence des ministres et des fonctionnaires. Cependant, il y a des façons pour le gouvernement de mettre à profit les connaissances des députés. L'année dernière, le ministère de l'Environnement de la Colombie-Britannique a publié un document de synthèse intitulé *The Provincial Role in Municipal Solid Waste Management*. Il a créé un groupe de travail, présidé par l'auteur, pour entreprendre la réalisation d'un programme d'une durée de quatre mois et déposer un rapport. Dans le présent article, l'auteur reprend les principales conclusions du rapport et expose certaines questions auxquelles font face la Colombie-Britannique ainsi que les assemblées législatives d'autres provinces.*

par James T. Rabbitt

Les déchets sont un des produits du mode de vie nord-américain. Ils déferlent de façon croissante des unités résidentielles et des entreprises vers les services municipaux, à qui il incombe de les évacuer.

En Colombie-Britannique, on incinère une faible partie des déchets solides. On en recycle encore moins. La grande majorité de ces rebuts aboutit dans l'une ou l'autre des 236 décharges à ciel ouvert de la province, dont 60 p. 100 seront remplies à pleine capacité d'ici dix ans.

Les temps changent. En 1988, le nouvel incinérateur de Burnaby, dans le District de la région métropolitaine de Vancouver, a incinéré 10 p. 100 environ des déchets solides de la province, et a produit ainsi, sous forme de vapeur, une énergie commercialement utilisable. Une nouvelle usine de récupération des ressources établie à Coquitlam récupérera jusqu'à 50 p. 100 des 225 000 tonnes de déchets commerciaux qu'elle traitera. Malgré cela, la plupart des déchets solides finiront dans des dépotoirs. La population est de plus en plus sensibilisée aux problèmes de sécurité et d'esthétique que posent les méthodes de gestion des déchets.

Il faut donc réduire le volume des déchets urbains. Mais comment ? Et qui s'en chargera ?

Principales recommandations

La plupart des mémoires présentés au Groupe de travail soulignaient la nécessité de réduire le volume des matières rejetées et dont il faut assurer la gestion. Le message est clair : il est temps d'agir. Les responsables municipaux sont conscients de la

nécessité d'améliorer la gestion des déchets solides. La population est disposée à collaborer. La province devrait faire sienne la règle des cinq R :

- **Réduire** le volume des déchets, en préconisant l'utilisation de produits et d'emballages qui produisent moins de déchet ;
- **Réutiliser**, en faisant la promotion des contenants, comme les bouteilles à boissons, qu'on peut remplir plus d'une fois ;
- **Recycler**, en séparant les matières réutilisables des déchets avant la collecte des ordures ;
- **Récupérer**, en tirant des déchets ramassés les matières et l'énergie utilisables ; et gérer les
- **Résidus**, en éliminant les matières restantes d'une manière qui soit écologiquement acceptable.

La province devrait aider les municipalités en leur accordant des subventions totalisant au plus 30 millions de dollars et réparties sur les cinq prochaines années, aide à laquelle ferait suite un programme d'une durée de cinq ans également et qui viserait à maintenir les progrès réalisés. Les objectifs seraient de réduire les déchets urbains d'au moins 35 p. 100 — c'est-à-dire de 25 p. 100 ou plus par le recyclage et d'au moins 10 p. 100 par le compostage. Le ministère de l'Environnement devrait entreprendre d'appuyer les autorités locales en créant une Section de la gestion et du recyclage des déchets solides au sein de la Direction de la gestion des déchets, et lui allouer des fonds.

Il incombe au gouvernement provincial de fixer des normes en matière d'environnement et de veiller à leur respect. Les administrations locales — districts régionaux et municipalités — devraient se charger de concevoir et de mettre en vigueur des méthodes de gestion des déchets solides, car elles connaissent bien la conjoncture locale. La loi de 1982 dite *Waste Management Act* les autorise à fusionner tous leurs permis provinciaux

M. James T. Rabbitt est le député de la circonscription de Yale-Lillooet à l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique.

d'élimination des déchets si elles élaborent des plans de gestion des déchets qui protègent l'environnement tout en répondant aux besoins particuliers des collectivités. Tous les districts régionaux et toutes les municipalités qui ne participent pas à la réalisation de plans de districts régionaux devraient élaborer des plans de gestion des déchets d'ici au 31 décembre 1994.

La Colombie-Britannique produira 2,2 millions de tonnes de déchets urbains solides cette année — soit 2,02 kilogrammes par jour par personne. Au total, cela représente 7 000 livres d'ordures par an pour une famille de quatre. Si l'on suppose une espérance de vie de 70 ans, à cet âge, chacun aura personnellement alourdi de 60 tonnes le problème des déchets solides.

La province peut faire sa part en fournissant une aide technique par l'intermédiaire du ministère de l'Environnement et en finançant le coût d'élaboration des plans à raison de 5 000 \$, plus 50 p. 100 des tranches suivantes de 10 000 \$, jusqu'à concurrence de 10 000 \$ par demandeur. Les districts régionaux devraient pouvoir présenter une demande pour chaque municipalité visée par leurs plans.

La province devrait aussi contribuer au règlement du problème en effectuant des études qui aident les administrations locales à faire leur planification. Elle pourrait, par exemple, commander des études sur le coût d'exploitation réel des décharges et des incinérateurs, la composition des déchets et les débouchés pour les matières recyclables. Les sujets à étudier sont énumérés dans la liste des recommandations. La province devrait en outre financer la recherche en gestion des déchets solides.

Il faudrait modifier la loi dite *Municipal Act* de manière à donner aux administrations locales le pouvoir voulu pour s'occuper de cette question. L'élimination des déchets solides devrait devenir un domaine de compétence régionale, et les administrations locales devraient être tenues de constituer une réserve de capitaux destinée à les aider à assumer la responsabilité que les installations représentent à long terme. Elles devraient de plus avoir davantage de latitude pour percevoir des fonds à ces fins. La province devrait montrer sa détermination à bien gérer les déchets en payant quand ses propres organismes utilisent des décharges locales.

Recyclage et compostage

La majeure partie des déchets urbains sont recyclables. Des études récentes révèlent que les déchets de la Colombie-Britannique se composent à 40 p. 100 de papier, à 6 p. 100 de verre, à 5 p. 100 de métaux, à 9 p. 100 de matières plastiques, à 35 p. 100 de matières organiques et à 5 p. 100 d'autres matières. Ainsi, plus de la moitié des déchets sont recyclables et plus du tiers compostables. Le recyclage est vite devenu populaire, surtout en Ontario et dans le Nord-Est des États-Unis, où les problèmes de gestion des déchets sont aigus. Les programmes mis en place varient sensiblement et ils visent essentiellement les habitations unifamiliales. Des observateurs ont constaté, après avoir examiné 36 programmes de collecte de déchets recyclables sur le trottoir, que l'aspect pratique

de l'opération importe beaucoup. Par exemple, le fait de procéder à la collecte des ordures ménagères et des matières recyclables le même jour aide les gens à penser à recycler. Même chose pour les contenants prévus à cette fin. Le plus connu est la « boîte bleue » — une boîte de matière plastique d'une capacité de 10 gallons, qui porte, gravée en blanc, la mention « Nous recyclons ». Dans cinq collectivités, le pourcentage de participation au programme de recyclage est passé d'une moyenne de 40 à 69 p. 100 à partir du moment où l'on a fourni des bacs à recyclage. Une des raisons qui expliquent cette hausse du taux de participation tient à l'effet d'incitation qu'a la présence de ces boîtes sur le trottoir. Les programmes à participation obligatoire ne donnent pas de résultats nettement meilleurs que les programmes facultatifs.

Mais qu'en est-il du coût du recyclage ? Il est vrai que les profits réalisés sur la vente des matières recyclables peuvent ne pas couvrir le coût de la collecte. Cependant, les économies qu'on réalise en payant moins de droits d'utilisation des décharges peuvent réduire substantiellement les coûts globaux. C'est ce qui s'est produit en Pennsylvanie, où 45 municipalités ont réalisé en moyenne une économie de 26,77 \$ par tonne de déchets recyclés.

Seulement 31 des 172 districts régionaux et des municipalités de la Colombie-Britannique appliquaient des programmes de recyclage en 1986, et il n'existait de programme de collecte sur le trottoir que dans 14 collectivités. On ne pouvait ainsi rejoindre que 11 p. 100 des ménages de la province. Cependant, depuis 1986, on progresse. La société Delta a lancé un programme de collecte sur le trottoir, qui remporte un vif succès, et le District régional de la capitale aura le sien en mars.

Le compostage, autre forme de recyclage, consiste à laisser les déchets organiques se désintégrer naturellement pour former une matière qui peut servir d'amendement synthétique ou de paillis. Ce procédé diminue le volume des déchets à mesure que des microorganismes en transforment la majeure partie en bioxyde de carbone et en eau.

Quels déchets urbains sont compostables ? Les feuilles et les autres résidus de jardinage, les déchets de cuisine et d'autres matières organiques — environ le tiers de tous les déchets urbains — peuvent être compostés pour servir aux travaux d'aménagement paysager, aux pépinières et aux travaux publics des municipalités de même qu'aux jardiniers amateurs.

Le compostage à grande échelle des feuilles mortes et des débris de jardinage a commencé à Portland (Oregon), il y a huit ans, parce qu'on y avait interdit aux gens de faire brûler ces matières dans leurs cours. Aujourd'hui, deux entreprises en éliminent 300 000 verges cubes — soit 25 p. 100 des déchets des jardinages de la ville. Elles vendent leurs services et le produit final. On compte maintenant six programmes municipaux de compostage en Colombie-Britannique.

Pour de nombreux districts régionaux et municipalités de la Colombie-Britannique, trois grands obstacles freinent l'avancement de ces programmes :

- D'abord, les administrations locales ont tendance à sous-estimer les coûts d'exploitation de leurs décharges. Pour y remédier, des évaluations complètes de ces coûts, faites dans le cadre de l'élaboration de leurs plans de gestion des déchets solides, feront ressortir le coût réel de l'élimination, et l'intérêt tout aussi réel du recyclage.
- Ensuite, certaines administrations locales ne savent pas par où commencer. Le ministère peut les aider à franchir cet

obstacle en rédigeant à leur intention des guides de recyclage et de compostage et en leur accordant un soutien technique continu.

- Enfin, dans certaines administrations locales, il arrive qu'on doute de la stabilité des marchés où l'on pourrait écouler les matières recyclées. La province pourrait dans ces cas assurer des débouchés fiables en recourant à une commercialisation coordonnée, au développement régional d'entreprises de recyclage, à une politique d'achat qui privilégie les matières recyclées ainsi qu'à d'autres programmes et politiques.

La province ne devrait pas commencer à verser des subventions pour le transport, levant ainsi ce qui, pour certains, représente le principal obstacle au recyclage — le coût du transport des matières recyclables. Ce problème peut être résolu plutôt par la création de nouveaux marchés et une révision de la réglementation sur le transport. Les administrations locales se chargeront d'examiner la question de la nécessité des subventions pour le transport.

Les coûts de démarrage, dans le cas surtout des programmes de collecte sur le trottoir, peuvent être une autre entrave. Le coût en capital que représentent les contenants appelés « boîtes bleues » (dont le coût oscille entre 5 et 8 dollars l'unité), les immeubles, l'information de la population et le matériel de collecte et de traitement, pourrait faire obstacle au recyclage. Le ministère devrait donc mettre en place, à l'intention des administrations locales, un programme de subventions d'une durée de cinq ans. Si les plans de ces administrations justifient le recyclage et le compostage, les subventions devraient permettre de fournir des contenants aux ménages et de couvrir une partie des coûts d'autres pièces d'équipement et de la publicité.

La province devrait aussi donner le ton en matière de recyclage en lançant un projet pilote de récupération du papier utilisé dans les bureaux, à commencer par ceux des édifices du Parlement. Le projet pourrait englober ensuite tous les bureaux des ministères et des sociétés d'État. Le ministère devrait aussi encourager la création de programmes de recyclage de nature commerciale.

Le monde des affaires, l'industrie et la population doivent savoir ce qu'on peut recycler et comment le faire. Bien souvent, une industrie pourrait utiliser les déchets de l'autre, mais personne n'y songe. Le District de la région métropolitaine de Vancouver a mis en place une liaison téléphonique permanente pour répondre aux questions sur le recyclage que l'on se pose dans le Lower Mainland. Le ministère devrait collaborer avec le District et d'autres administrations pour étendre à toute la province ce service d'appels sans frais d'interurbain.

Le ministère devrait assumer la responsabilité du paiement de la moitié de ce service.

Pour ce qui est de l'industrie, des bourses de déchets — qui sont des répertoires régulièrement mis à jour de déchets demandés et de déchets disponibles — l'aident à recycler des déchets en vrac. Il en existe sept au Canada et au moins 20 aux États-Unis. En six

ans, la plus importante du Canada, la Bourse canadienne des déchets, a permis de recycler 1,4 million de tonnes de déchets, évalués à 44 millions de dollars et qui autrement auraient été simplement éliminés.

Le Conseil canadien des ministres des ressources et de l'environnement doit publier sous peu un rapport d'examen des bourses de déchets existant dans le monde. D'ici là, le ministère devrait assurer le financement de la moitié des coûts du Conseil de recyclage de la Bourse des déchets industriels de la Colombie-Britannique.

Les programmes de recyclage devraient être administrés de façon autonome sans que leur viabilité dépende du versement de subventions gouvernementales au chapitre de la rémunération et de la formation. Dans la mesure du possible, toutefois, il faudrait intégrer les programmes de recyclage existants aux nouvelles exploitations.

En mettant de côté les matières recyclables avant même qu'elles n'aient grossi le flot des déchets urbains, on réduira la demande d'utilisation des incinérateurs et des décharges. Cependant, ces déchets doivent bien aboutir quelque part. Or, il doit se trouver une entreprise qui peut les réutiliser, et un marché pour ses produits. Le gouvernement peut faire quelque chose. Par sa politique d'achat et la sensibilisation du public, il peut intensifier la demande en produits recyclés. Il peut augmenter l'approvisionnement en matières recyclables en accordant aux premiers recycleurs (ceux qui font la collecte des déchets recyclables et qui les vendent) des encouragements financiers et fiscaux qui améliorent leur compétitivité face aux fournisseurs de produits vierges, et en faisant la promotion du recyclage des déchets domestiques. En reconnaissant l'intérêt des opérations de recyclage, la province devrait leur accorder un rang prioritaire pour ce qui est de l'octroi d'une aide au moyen des programmes de développement économique du ministère du Développement régional.

Dans sa politique d'achat, la province devrait accorder un traitement préférentiel aux matières fabriquées en Colombie-Britannique partiellement, ou totalement, à partir de matières recyclées, à commencer par le papier et l'huile de graissage. La province devrait inciter les autres gouvernements, des institutions et des entreprises à faire de même.

Le financement de la recherche et du développement par la province permettra de trouver plus facilement de nouveaux utilisateurs de matières recyclées et de nouvelles techniques de production. À cette fin, la province devrait créer un Fonds de recherche et de développement sur les produits recyclés, qui disposerait de 200 000 \$ par an pendant cinq ans. Le ministère devrait en outre devenir un centre d'information sur les progrès techniques réalisés en matière de recyclage.

S'attaquer aux problèmes que posent les déchets ruraux

La plupart des gens répugnent à parcourir de longues distances pour se débarrasser de leurs déchets. Dans les régions rurales, cette attitude a contribué à la multiplication de petits dépotoirs mal entretenus et inacceptables sur le plan de l'environnement. Si la plupart des districts régionaux assument désormais la responsabilité de ces décharges, un grand nombre sont aux prises avec des problèmes de détritrus poussés par le vent, d'ours qui

rôdent, de dangers d'incendie, et d'insectes et de rongeurs nuisibles qui s'y reproduisent.

Certains districts régionaux ont résolu la question en remplaçant les anciennes décharges par des postes de transfert — avec rampes et conteneurs mobiles pour les faibles volumes, et systèmes encastrés de bennes de compactage pour les gros volumes. Des camions acheminent régulièrement les déchets des postes de transfert à une décharge centrale ou sous-régionale. Cette solution a ainsi permis d'améliorer nettement la gestion des déchets dans la vallée du cours supérieur du fleuve Columbia, et elle pourrait servir de point de départ à un programme de recyclage des déchets ruraux. Cependant, pour de nombreux districts régionaux, le coût en capital est prohibitif.

Le ministère devrait créer un programme de subventions d'équipement pour payer la moitié des coûts des postes de transfert ruraux, jusqu'à concurrence de 20 000 par décharge. On estime à 65 000 le nombre d'automobiles et à 200 000 le nombre de produits blancs — il s'agit surtout d'appareils ménagers — que la Colombie-Britannique met aux rebuts chaque année.

Voilà un gros problème de déchets pour les régions rurales. La campagne est souvent parsemée de petites décharges où s'amoncellent voitures et appareils ménagers. Dans ces cas, il faut rassembler les rebuts à des dépôts centraux et en quantité suffisante pour que des entrepreneurs commerciaux jugent rentable de les broyer et de les emporter ailleurs. Nous recommandons la création d'un nouveau programme : tous les deux ans, les districts régionaux ruraux procéderont à l'adjudication de contrats pour faire transporter les voitures et les appareils ménagers rejetés jusqu'à un dépôt où ils seront traités par un entrepreneur. Le ministère paiera en outre la moitié des coûts de collecte.

Étant donné que certains appareils renferment du fréon et du mercure, nous recommandons que le ministère expose clairement aux exploitants de décharges et aux ferrailleurs comment ils doivent s'y prendre pour traiter ces substances.

Abordons maintenant la question des campements isolés. La plupart ont des décharges. Certaines sont bien entretenues, mais d'autres ne sont pas recouvertes et ne tardent pas à attirer des ours, avec les problèmes que la présence de ceux-ci comporte. Une fois les camps désertés, reste la vue affligeante des dépotoirs. Nous recommandons que les responsables de campements isolés qui accueillent moins de 100 personnes soient tenus : premièrement, d'incinérer leur déchets quotidiennement ; deuxièmement, d'utiliser des conteneurs que les ours ne peuvent pas ouvrir ; et troisièmement, d'obtenir un permis d'élimination des déchets à certaines conditions précises.

Si l'on déverse dans l'océan des poissons morts provenant d'entreprises d'élevage, ils risquent de contaminer les stocks sauvages ou de causer d'autres problèmes. Si l'on s'en défait sur la terre ferme, ils risquent d'attirer des ours ou de causer des problèmes de santé. L'évacuation non appropriée de débris de chasse ou de carcasses de bétail peut avoir les mêmes conséquences. Le ministère devrait donc établir clairement quoi en faire.

Venons-en aux matériaux de construction. Les plaques de plâtre et autres débris de construction ou de démolition peuvent rapidement remplir à pleine capacité les petites décharges rurales. Le ministère devrait travailler de concert avec les autorités locales, les exploitants de décharges privées et le secteur du bâtiment pour mettre au point des moyens d'y remédier. Les responsables des

plans de gestion des déchets solides devraient chercher des façons de recycler et de récupérer les matériaux plutôt que de les éliminer.

Produire de l'énergie à partir de déchets

Une fois incinéré, les déchets n'occupent que le tiers et même que le quart de l'espace qu'ils occupaient à l'état brut. Cependant, le coût en capital et les coûts d'exploitation des incinérateurs sont relativement élevés, sans compter que le contrôle des émissions polluantes et la manutention des cendres compliquent les choses. La vente de combustibles dérivés des déchets ou la vente d'énergie de récupération sous forme d'électricité et de vapeur peut couvrir une partie de ces dépenses.

En Colombie-Britannique, on est très en faveur de la récupération d'énergie dérivée des déchets du bois, et surtout à l'intérieur — pourvu que cette énergie puisse être acheminée à la B.C. Hydro. En outre, les émissions de l'incinérateur et les méthodes d'élimination des cendres doivent respecter les normes du ministère. Nous recommandons que les ministres d'État des régions qui ont des déchets de bois excédentaires accordent, en matière de développement économique, la priorité aux projets de récupération d'énergie dérivée de ces déchets de bois.

En Ontario, des programmes provinciaux permettent de financer en partie des installations d'incinération qui fournissent du combustible dérivé de déchets ou de l'énergie pour produire de l'électricité. Le gouvernement fédéral fournit aussi une aide : le District de la région métropolitaine de Vancouver a reçu plus de 8 millions de dollars d'Ottawa pour l'incinérateur de Burnaby, en plus d'un allègement fiscal de 1,5 million de dollars en taxes fédérales qu'il aurait autrement payées sur la vente de la vapeur qu'il produit. Le ministère de l'énergie, des Mines et des Ressources de la Colombie-Britannique est en train de mettre au point un programme pour accorder des subventions d'équipement aux installations qui dérivent de l'énergie des déchets. Nous recommandons que le programme vise aussi des installations de production de combustibles dérivés de déchets.

Un public informé est un allié

L'examen public a bien montré que bon nombre de gens redoutent les effets que la gestion des déchets solides a sur leur milieu et leur santé. Ils approuvent en principe la réduction des masses de déchets versés dans les décharges et ils cherchent des solutions de rechange. Tout ce qui leur manque, c'est plus d'information, et une information de meilleure qualité. Le Groupe de travail en témoigne du reste et il en est tenu compte dans un grand nombre de nos recommandations.

Le système scolaire constitue un excellent point de départ. On pourrait y présenter des exposés et réaliser des programmes scolaires et communautaires qui touchent le recyclage. Le ministère distribue des documents imprimés et des documents vidéo sur la gestion des déchets solides. Nous recommandons que le ministère intègre la gestion des déchets au programme scolaire afin de s'assurer qu'on rejoint les élèves de toute la province. Nous recommandons de plus que le ministère de l'Environnement fournisse des conteneurs et une aide technique pour la matérialisation de programmes de recyclage dans les écoles, les collèges et les universités.

Les adultes aussi ont besoin d'être informés sur la gestion des déchets solides. Le ministère de l'Environnement devrait entamer

à l'échelle de la province des programmes de sensibilisation des consommateurs pour leur expliquer les avantages du recyclage, débattre la question des emballages et lutter contre le foisonnement des détritiques qui traînent.

Un bon moyen de lutter contre l'abandon de détritiques

Aux termes de la loi de 1970 de la Colombie-Britannique dite *Litter Act*, il est illégal de laisser traîner des détritiques, et un remboursement minimal doit être versé pour les contenants de bière et de boissons gazeuses. Après dix ans de mise en application, on a examiné l'effet de la loi et constaté qu'elle contribuait efficacement à la gestion des déchets. Effectivement, plus de 84 p. 100 des 750 millions de contenants de boissons vendus chaque année sont récupérés. On peut toutefois faire mieux encore.

L'actuel système de remboursement obligatoire devrait être élargi de manière à inclure les contenants rigides scellés de boissons gazeuses, de boissons aux fruits, d'eau minérale, d'eau, de bière, d'ale, de cidre et de panachés. Les produits laitiers, les laits de remplacement et les jus de fruits devraient être exemptés. Les embouteilleurs, les brasseurs et les distributeurs devraient être tenus de percevoir au moins cinq cents par contenant d'un litre ou moins (et d'au moins 10 cents si la province réussit à s'entendre avec l'Alberta et la Saskatchewan sur ce prix uniformisé), et d'au moins 20 cents pour les contenants de plus d'un litre. Ils devraient avoir la responsabilité de faire la collecte de leurs contenants qui ont été recueillis par les détaillants, les préposés des dépôts, les recycleurs, et de leur verser 2 cents par contenant pour la manutention. La province devrait encourager la création d'un réseau de dépôts pour faciliter le retour des contenants vides et alléger la tâche des détaillants.

Cette approche incite les consommateurs à rapporter les contenants vides pour toucher le remboursement, au lieu de les jeter. On rétribue les détaillants qui rapportent les contenants vides à l'embouteilleur. De plus, le versement obligatoire d'un certain montant par contenant supprime la possibilité de se servir de la valeur de remboursement pour modifier le coût du produit et créer une concurrence déloyale entre les embouteilleurs.

Nous devons en savoir davantage sur les déchets, savoir d'où ils viennent et pourquoi. Le ministère devrait réaliser une étude complète, puis appliquer un programme à long terme de sensibilisation du public. Il devrait aussi travailler de concert avec le procureur général pour rédiger un projet de loi visant à poursuivre les pollueurs. Une taxe de deux cents devrait être perçue sur la vente de boissons en contenants scellés non rigides, et les recettes devraient servir à la réalisation de programmes de nettoyage et de propreté. Nous recommandons aussi d'afficher des symboles de propreté sur les contenants d'aliments-service.

Pour réduire le gaspillage des emballages

Une étude détaillée sur la place des emballages dans la masse des déchets s'impose. Il n'existe pas d'approche commune à ce problème de taille. Selon certaines études, les ordures ménagères sont composées à 30 p. 100 d'emballages, et 90 p. 100 des emballages sont perdus.

La population consultée nous a adressé un message clair : il faut exercer un contrôle plus sévère sur les emballages et encourager l'utilisation d'emballages recyclables. Les emballages non recyclables devraient être dégradables, et ne pas devenir toxiques

une fois éliminés. Les fabricants devaient payer une partie des coûts d'élimination. Et nous ajoutons : le ministre de l'Environnement devrait, avec les ministres d'autres provinces, mettre au point une stratégie nationale visant à régler ce problème, et le ministère devrait vanter les mérites du principe du recyclage auprès de l'industrie.

Manutention des déchets spéciaux

De nombreux produits de consommation — peintures, lubrifiants pour voitures, médicaments, produits de nettoyage — peuvent être dangereux pour la population et l'environnement. Les déchets biomédicaux représentent aussi un danger. Pour ces raisons, des collectes de ces produits ont été organisées dans un grand nombre d'États américains.

Actuellement, le ministère doit se satisfaire d'entreposer les déchets dangereux dans ses huit dépôts régionaux en vue de les expédier un jour dans une autre province. La capacité des dépôts est mise à dure épreuve. Les déchets radioactifs, explosifs, pathologiques et biologiques sont manipulés séparément ; les BPC sont isolés pour un entreposage de longue durée.

La province s'efforce depuis le début de 1988 d'obtenir une installation de traitement des déchets spéciaux. Actuellement, on s'affaire à trouver un emplacement propice. La province devrait répondre à ce besoin éminemment urgent en finançant le tiers du coût d'installation d'entreposage approprié dans chaque district régional et en préparant un guide à l'intention des administrations locales.

En principe, cependant, c'est celui qui produit des déchets qui devrait en payer l'élimination. C'est ainsi que le Ministre devrait envisager le problème des coûts à long terme. Par exemple, le Ministre pourrait imposer des frais de déversement supplémentaires de 50 cents par tonne de déchets de quelque nature que ce soit qui est déversée aux décharges et aux incinérateurs. Les recettes devraient servir au financement de programmes de gestion des déchets solides.

Le coût de la collecte et de l'élimination de certains produits dont il est difficile de se débarrasser (notamment les déchets spéciaux) devrait se traduire par une taxe sur leur contenu — en somme une taxe imposée aux producteurs de déchets. Le ministère devrait dresser une liste de ces produits d'ici au 1^{er} janvier 1990.

Ailleurs, le fait d'imposer directement aux ménages et à l'industrie des frais fixés en fonction du volume des ordures qu'ils produisent a vraiment contribué à réduire la masse des déchets urbains et à promouvoir le recyclage. Nous recommandons que le ministre examine les possibilités qui existent à cet égard et qu'il incite les administrations locales à percevoir des droits de ce genre auprès des ménages ou sous forme de droits de déversement.

Pour résumer

Le document de synthèse a suscité de l'intérêt et a amorcé un utile débat. Il faudrait maintenir la participation populaire en nommant des personnes intéressées provenant de différents milieux pour siéger à un comité consultatif sur les déchets urbains solides et le recyclage. L'objectif de celui-ci devrait être d'examiner de nombreuses questions connexes et d'informer le ministre de ses conclusions.

L'examen public a fait naître dans la population des attentes auxquelles il faut répondre avec diligence.